



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

PLU

Question écrite n° 68989

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann expose à Mme la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité le cas d'un agriculteur ayant déposé un permis pour édifier une étable pour 50 animaux en zone A du PLU. Le règlement de cette zone impose une alimentation en eau des constructions sur le réseau ou par un forage. Le pétitionnaire entend installer une cuve alimentée par récupération des eaux de pluie et refuse de se conformer au règlement au motif que cette disposition ne vaut pas pour les élevages d'animaux. Elle lui demande si une étable en zone A du PLU doit être nécessairement alimentée en eau par le réseau ou un forage.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68989

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Logement, égalité des territoires et ruralité

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 novembre 2014](#), page 9458

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)